REGLEMENT INTERIEUR

<u>Article 1</u> Le présent règlement sera remis à chaque élève lors de l'inscription. Le fait de s'inscrire vaut acceptation et respect du règlement intérieur.

<u>Article 2</u> L'école fonctionne de septembre à juin, suivant le calendrier scolaire. Les cotisations sont payables à l'année et ne seront, en aucun cas, remboursées. Le montant des cotisations tient compte des vacances scolaires. Les absences des élèves ne pourront être remboursées. Dans certains cas (maladie, sortie scolaire) et en accord avec le professeur, elles pourront être rattrapées.

<u>Article 3</u> Les chèques doivent être libellés à l'ordre de DYNAMIC DANCE. Lors de l'inscription en début d'année, il est possible de rédiger plusieurs chèques. Il s'agit d'une facilité de paiement, aucun remboursement ne sera effectué et la totalité des cotisations sera due en cas d'arrêt. Nous vous rappelons que les cours doivent être payés en début d'année.

Toute année commencée est due.

Cependant pour les nouveaux inscrits, DEUX HEURES D'ESSAI seront accordées.

Pour le tarif famille, parent et enfant vivant dans le même foyer.

L'adhésion obligatoire à l'Association DYNAMIC DANCE est de 10 € PAR PERSONNE.

Chaque participant devra fournir OBLIGATOIREMENT après les 2 cours d'essai:

- *1 Certificat médical d'aptitude à la pratique de la DANSE (Moins de 3 mois) avant le 30 octobre *Bulletin d'inscription rempli + cotisation + adhésion + frais tenue (enfant) 3 chèques (nom de l'enfant au dos des chèques) chèques encaissés le 10/10, le 10/01 et le 10/04 Règlement en espèce (en un seul versement en début d'année)
- <u>Article 4</u> Pour le bon déroulement des cours, la présence des parents n'est pas souhaitable dans la salle de Danse. Dans un souci de confort et pour le respect des élèves et du professeur, nous vous demandons de bien vouloir arriver à l'heure en prenant en considération le temps nécessaire pour se mettre en tenue. L'heure indiquée sur le planning correspond au début du cours et non à l'arrivée des élèves.

Article 5 Une tenue correcte est exigée :

- * Cheveux attachés (chignon) à tous les cours, body, collant et chaussons de danse Pour les enfants nous fournissons collant body et chaussons pour 22€
- * Pas de chewing-gum

Le port de bijoux est fortement déconseillé. En cas de perte ou de vol, l'école ne pourra être tenue responsable.

Article 6 Toute absence devra être justifiée

Pour les mineurs, les parents doivent amener et venir chercher les enfants jusqu'à la porte de la salle. Dans le cas où l'enfant peut partir seul après le cours, nous vous demandons de bien vouloir remplir et signer l'autorisation de sortie (voir bulletin d'inscription)

Si une personne autre que les parents vient chercher l'enfant, veuillez le signaler en début de cours au professeur.

<u>Article 7</u> DYNAMIC DANCE organisera un spectacle en fin d'année. Il sera demandé aux familles une participation pour l'élaboration des costumes.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Cordialement

DYNAMIC DANCE

150 rue Gustave EIFFEL 34400 LUNEL

TEL: 04.67.83.35.54 ou 06.62.37.36.89 e-mail: <u>dynamic.dance@laposte.net</u>

site:www.dynamicdance.fr

BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM:PRENOM:
DATE DE NAISSANCE:/
ADRESSE COMPLETE :
Tel Mère :// et Tel Père ://
Email :@
COURS :
Je soussigné, Madame, Monsieur,
AUTORISATION PHOTOS ET VIDEOS : Je soussigné, Madame, Monsieur,parent deparent de
autorise n'autorise pas DYNAMIC DANCE à publier les photos et vidéos de danse de mon (mes) enfant(s) ou de moi-même (prises à l'occasion des cours ou des spectacles) dans des articles de journaux et sur son site internet pour la présentation de l'école.

A LUNEL, Le Signature des Parents